



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

**AVIS N°2019-05 DU 25 JUILLET 2019**

**SUR LE DEPLOIEMENT DU PLAN FRANCE TRES HAUT DEBIT**

La Commission Supérieure du Numérique et des Postes, autorité politique de ces secteurs dépassant les sensibilités politiques et les compétences législatives grâce à son caractère bicaméral et transpartisan, est garante de la cohésion nationale et de la prise en compte de l'ensemble des enjeux liés aux activités des opérateurs postaux, telecom et numériques.

Ces enjeux sont nombreux : enjeux de développement économique et d'innovation pour nos entreprises et nos territoires, enjeux d'emploi et de formation, enjeux sociétaux liés aux usages numériques, enjeux de sécurité et de souveraineté nationale, enjeux démocratiques, enjeux de cohésion territoriale... Ils traversent l'ensemble de la société et appellent une prise en compte qui dépasse le cadre des commissions parlementaires, de l'organisation des ministères et de la vision budgétaire annuelle.

Cette nécessaire vision transversale, qui s'applique à l'ensemble des sujets de travail de la Commission Supérieure, est particulièrement impérieuse pour la question du très haut débit. Il s'agit d'un sujet techniquement complexe, dont il faut bien prendre en compte toutes les composantes techniques et les investissements matériels, organisationnels et humains qu'elles impliquent, mais c'est surtout un sujet éminemment politique. Assurer la couverture très haut débit du territoire doit permettre à l'ensemble des citoyens et à l'ensemble des entreprises de s'inscrire dans la société numérique. Ne pas le faire, ou trop lentement, c'est mettre en risque la compétitivité de nos petites entreprises et créer chez nos concitoyens des sentiments d'injustice profonds, tout particulièrement dans les territoires ruraux et « périphériques ».

Il est donc d'une importance majeure que les objectifs du Plan France Très haut débit soient tenus. En particulier, il faut garantir la cohésion des territoires pour ne pas risquer de fractures.

Le déploiement de la 5G qui est en train de se mettre en place n'est en rien en opposition avec le Plan France THD, il y a au contraire une interdépendance entre THD et 5G. Le déploiement de la fibre est une condition préalable à celui de la 5G et des versions ultérieures.

Lancé en février 2013, le Plan France Très Haut débit vise à proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations en couvrant l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, dont 80 % en fibre. Pour atteindre cet objectif, il mobilise un investissement de 20 milliards d'euros sur dix ans partagé entre les opérateurs, les collectivités territoriales et l'Etat, dont **3,3 milliards d'euros** pour ce dernier.

Selon les informations communiquées par l'Agence du Numérique et la DGE à la Commission Supérieure, la trajectoire 2022 devrait être tenue, principalement avec le déploiement de la fibre optique (FttH) et avec un recours complémentaire aux technologies hertziennes et sur cuivre. A horizon 2025, 72 départements, en l'état actuel des projets engagés, devraient parvenir à généraliser le FttH. Certains départements, notamment en Bretagne et en Auvergne, seront encore loin du but en 2025 si aucune disposition nouvelle n'est engagée.

Le coût de déploiement complémentaire pour arriver à une couverture complète FttH en 2025 est estimé à une fourchette de 3,1 à 3,4 milliards d'euros. Le besoin de subvention publique supplémentaire correspondant est estimé entre 1 et 1,3 milliards d'euros, dont environ **500 millions** pour l'Etat, sur la base des proportions actuelles de l'effort public. Les collectivités locales peuvent apporter leur contribution afin d'atteindre cet objectif.

Le montant total des projets déposés dans le cadre des dispositifs actuels dépassait, sur la base des coûts prévisionnels, l'enveloppe de 3,3 milliards prévue par l'Etat. Les budgets ont été affinés au fil de l'instruction des projets ; il apparaît aujourd'hui que cette dotation permet de financer l'ensemble des dossiers déposés et qu'un budget de 100 à 150 millions d'euros pourrait rester disponible.

Sur les 500 millions nécessaires pour traiter les départements qui ne sont pas encore sur la trajectoire permettant d'atteindre une couverture fibre complète en 2025, il ne resterait donc que **350 à 400 millions d'euros** supplémentaires à dégager par l'Etat. Il s'agirait en 2019 d'une « autorisation de programmation », les crédits de paiement étant à mobiliser à partir de 2022.

Compte tenu de l'ensemble des efforts déjà déployés et de l'attente très forte de la population et des entreprises, la mobilisation d'une telle enveloppe ne paraît pas hors de portée.

**La Commission Supérieure appelle l'Etat à prendre les décisions urgentes qui permettront de poursuivre l'aménagement numérique du territoire et à prendre sa part d'un programme prolongeant le Plan France THD pour permettre une couverture fibre complète du territoire à l'horizon 2025.**